



## Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2025 - 26

### Cinéma Montage

Master de Type long - 60 crédits

#### Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master montage en 60 crédits offre un approfondissement des concepts et des pratiques développés lors des 3 cycles « Bachelor » précédents. Le Master s'articule autour de 4 axes:

##### 1 – Travaux pratiques et artistiques (TAFE):

- a) Réalisation, écriture & montage d'un « Ciné-poème » d'une dizaine de minutes par l'étudiant·e. Ce projet autonome repose sur l'utilisation d'archives (found-footage) et/ou sur un tournage original de l'étudiant·e, sur l'écriture d'un texte (adapté à partir d'un texte littéraire existant ou personnel), et la composition d'une narration originale. Cet exercice de montage fait appel aux capacités de réflexion, de maîtrise méthodologique et expérimentale de l'étudiant·e ainsi qu'à sa créativité dans la gestion des rapports de sens entre l'image, le texte et les sons.
- b) Montage d'un film de fin d'études (FFE) de 15-20 minutes des étudiant·e·s de Master réalisation (fiction ou documentaire). Ce travail permet à l'étudiant·e d'affiner son approche du récit filmique (structure, rythme, sens) en dialogue avec le·la réalisateur·ice et les professeur·e·s accompagnant le processus créatif du montage au mixage et à l'étaillage.
- c) Ces travaux sont éventuellement complétés selon les années par le montage d'un film réalisé dans le cadre des échanges à l'international entre l'INSAS et d'autres institutions académiques.

##### 2 – Cours théoriques:

Cours de droit (droit d'auteur, droit social, institutions culturelles), séminaires d'analyse filmique et cours de post-production (méthodologie, direction de post-production, technique de masterisation des films montés et sous-titrage) viennent compléter ce cursus.

##### 3 – Stages:

Les stages obligatoires de 3 semaines au minimum (en montage et/ou en post-production) permettent aux étudiant·e·s de confronter les connaissances acquises aux impératifs du milieu professionnel et à établir des relations de confiance avec ce nouvel environnement extra-scolaire. Il se conclut par la rédaction d'un rapport de stage, compte-rendu clair et précis qui énumère la durée, l'importance et la variété du travail effectué. Il inclut une réflexion personnelle se rapportant à la formation reçue et récapitule les conditions et les diverses observations faites tout au long du stage. Le rapport de l'étudiant·e est complété par celui du maître / de la maîtresse de stage.

##### 4 – Travail écrit de d'étude (TEFE):

Le cursus se clôture par l'écriture d'un mémoire de fin d'études. Il consiste en une étude originale à caractère réflexif se rapportant à la finalité de l'orientation choisie. Il confirme la capacité de compréhension du sujet choisi, la perception de divers points de vue et l'art d'exposer l'état d'un débat intellectuel ou artistique, avec, le cas échéant, l'expression d'une position non seulement personnelle mais également singulière et sensible. Il constitue un effort intellectuel propre à fortifier pour longtemps une formation autant technique qu'artistique.

#### Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.

**Bloc M1****60 crédits**

**Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)**  
**Identifiant de l'UE**

**Pratique artistique du montage (TAFE)**  
**UE.CINMONT.M1.1**

<b>Descriptif</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques du montage.
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Crédits ECTS</b>	<b>30 cr</b>
<b>Pondération</b>	<b>56%</b>
<b>Volume horaire</b>	<b>390 h</b>
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,2,3,4,5,6,7,8,10</b>
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>
<b>Prérequis</b>	
<b>Corequis</b>	
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>

**Activités d'apprentissages (AA)**

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	<b>Cinéma (Montage)</b>	<b>Productions INSAS, Ciné-poème</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>JAE +Titulaire</b>

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Analyse de courts métrages du point de vue de la mise en scène.					
<b>Descriptif</b>					
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Séminaire introductif à l'exercice ciné-poème.			
Obligatoire/optionelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Séminaire « Ciné poème »	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche des conceptions de la bande son d'un film.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	3%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,8</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Étude de cas	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

		Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.			
<b>Descriptif</b>					
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	1 cr				
<b>Pondération</b>	3%				
<b>Volume horaire</b>	30 h				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	1,7				
<b>Niveau de certification</b>	7				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	1				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Postproduction (Direction de la postproduction)	Introduction à la direction de post-production	1	obligatoire	EE/EC

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle spécifique de l'INSAS.				
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>1%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,7</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>2</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Postproduction)	Post-production virtuelle INSAS	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>1 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>2%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>15 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>3,6</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>1</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	<b>Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)</b>	<b>Droit d'auteur</b>	<b>1</b>	<b>obligatoire</b>	<b>TE</b>

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.

<b>Descriptif</b>					
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	15 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	1 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	15 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6				
Niveau de certification	7				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestre de programmation	1				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).				
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>16 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>12%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>240 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE
	<b>Travail écrit de fin d'études ()</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Descriptif</b>	Cours d'analyse et approfondissement des différents aspects historiques, esthétiques et éthiques du montage (fiction et documentaire).				
<b>Obligatoire/optionnelle</b>	<b>Obligatoire</b>				
<b>Crédits ECTS</b>	<b>2 cr</b>				
<b>Pondération</b>	<b>3%</b>				
<b>Volume horaire</b>	<b>30 h</b>				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)</b>	<b>1,3,8</b>				
<b>Niveau de certification</b>	<b>7</b>				
<b>Prérequis</b>					
<b>Corequis</b>					
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation</b>	<b>Français</b>				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	<b>M1</b>				
<b>Quadrimestre de programmation</b>	<b>12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)</b>				
<b>Evaluation</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation</b>	<b>Bureau d'Etude et de Programmation</b>				
<b>Service responsable de l'évaluation</b>	<b>Secrétariat des étudiants</b>				
<b>Activités d'apprentissages (AA)</b>					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du montage 2	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :  
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.